

COMMUNE DE LA COLOMBE DELIBERATION DE REUNION

Date de convocation : L'an deux mil dix-neuf le 6 mai.

Le Maire a convoqué les membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour suivant : Désignation d'un secrétaire de séance –Approbation du RPQS 2017- BUDGET ASSAINISSEMENT BOURG : Décision modificative n°1- Vote des subventions 2019 – Avis sur l'arrêt du PLU de Villedieu les Poêles -Rouffigny- Organisation du bureau de vote du 26 mai 2019 -Questions diverses.

Date de la réunion : L'an deux mil dix-neuf le 13 mai à 20h30.

Le conseil municipal de la commune de La Colombe légalement convoqué s'est réuni en séance publique.

Nombre de délégués : 14.

Présents : 9

Conseillers municipaux présents : Mesdames et Messieurs BOUILLON Alain, BOURDON Marcel, CHRETIENNE Bernard, DELABROISE Annie, DUHOMMET Philippe, GOHIER Claude, LEBOUVIER Claude, MAIGNAN Nadège, SOULARD Yvan.

Conseillers municipaux absents excusés : MmeCHAMPBERTAULD Isabelle, M. QUILLIET Frédéric, M. THIEULENT Joël, Mme THOMASSE Christelle, M. VANCOMERBEKE Stéphane.

La séance 2019-03 débute à 20H57.

M. Philippe DUHOMMET est désigné secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU RPQS 2017

Délibération n°2019-03-001

Mr. le Maire explique que la commune avec l'appui du SATESE prépare chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du contenu de ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE le RPQS 2017 (Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement).**

BUDGET ASSAINISSEMENT BOURG : DECISION MODIFICATIVE N°1

Délibération n°2019-03-002

Mr le Maire explique qu'au budget assainissement bourg il n'a pas été budgétisé suffisamment à l'article servant à annuler des titres qui ont été effectués à tort suite à des départs de locataires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la décision modificative n°1 du budget assainissement bourg comme décrite ci-dessous.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Comptes	Montant	Comptes	Montant
61528	-300 €		
673	300 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Délibération n°2019-03-003

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les subventions demandées cette année ainsi que celles accordées en 2018.

Monsieur le Maire rappelle que le vote des subventions est à la discrétion du Conseil Municipal. En effet aucune subvention n'est obligatoire et le montant accordé est voté par les conseillers municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

➤ **DECIDE d'attribuer les subventions suivantes en 2019 :**

- **AFN de La Colombe : 100.00 €**
- **Club du 3ème âge de La Colombe : 100.00 €**
- **Ligue contre le cancer : 50.00 €**
- **Association La Bruyère : 50.00 €**
- **Restaurants du Cœur : 50.00 €**
- **Téléthon : 50.00 €**
- **Fond d'aide aux jeunes en difficulté : 0.23 €/hbt au 1^{er} janvier 2019**

< **ECOLES :**

- **Ecole Blanche et Théophile MAUPAS Percy : 40 €/primaire et 20 €/maternelle**
- **Ecole Sainte Marie Percy : 40 €/primaire et 20 €/maternelle**
- **Ecole Notre Dame Villedieu les Poêles : 40 €/primaire et 20 €/maternelle**

AVIS SUR L'ARRET DE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLEDIEU LES POELES-ROUFFIGNY

Délibération n°2019-03-004

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Villedieu Intercom relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme de Villedieu les Poêles -Rouffigny validée en Conseil Communautaire le 21 mars dernier.

Les communes disposent d'un délai de 3 mois à la réception du dossier pour émettre un avis à cette révision, faute de quoi, il sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable sur l'arrêt de projet de révision du PLU de la Commune de Villedieu les Poêles -Rouffigny.

CONFECTION D'UN REVETEMENT BI-COUCHE COURS ARRIERE LOGEMENTS DES PERSONNES AGEES

Délibération n°2019-03-005

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les espaces à l'arrière des 6 premiers « *logements personnes âgées* » ne sont pas ou peu entretenus. La commission des travaux qui s'est réunie le mois dernier confirme qu'il est nécessaire d'intervenir pour améliorer ces espaces.

M. le Maire rappelle que dans la consultation des travaux de voirie et des allées du cimetière il avait été demandé des devis sur cet aménagement.

Monsieur le Maire présente le devis qui a été réalisé par l'entreprise GATP, Il s'agit d'un revêtement de type bi-couche sur l'ensemble de la surface et de la confection d'un drain en pied de talus. Le montant HT de 6903.50 € soit 8 284.20 € TTC.

Une variante reste à définir entre la confection d'un drain ou un caniveau.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis GATP pour la conception de ce revêtement.

QUESTIONS DIVERSES :

- < Organisation du bureau de vote du 26 mai 2019 : M.BOURDON est présent toute la journée.
- **Matin (8h-13h30) + dépouillement** : Alain BOUILLON – Frédéric QUILLIET – Isabelle CHAMBERTAULT-(Philippe DUHOMMET : remplaçant).
- **Après-midi (13h30-18h) + dépouillement** : Joël THIEULENT- Claude GOHIER- Annie DELABROISE-(Nadège MAIGNAN : remplaçante)

- < 55^{ème} tour de la Manche : Rappel aux 4 signaleurs pour le passage sur la Commune de La Colombe le 18 mai prochain entre 14 et 15 heures : DELABROISE Annie, LEBOUVIER Claude, CHRETIENNE Bernard, BOUILLON Alain.

- < Travaux salle des fêtes : ils ont démarré vendredi dernier. Une réunion a eu lieu avec les Président(e)s des Associations pour leur expliquer qu'ils ne pouvaient avoir accès qu'à la grande salle et que toutes les autres pièces étaient fermées.

- < Daniel LEBOUVIER va profiter des travaux pour repeindre la petite salle. Un devis à l'entreprise PLAINE va être demandé pour le changement de la porte de la cuisine. Christelle THOMASSE va réaliser une étagère en inox à la place de la cloison

- < Parcelle LEMARE-AUMONT : cette parcelle est totalement viabilisée, elle comprend environ 500m² dans le cœur du bourg, le conseil municipal propose la mise être mise en vente à l'office notarial de Percy pour un coût de 20 € le m².

- < Etat des lieux des Logements des Personnes âgées : le même constat est relevé dans les différentes maisons : défaut sur les portes d'entrées et de garage ainsi que sur les poignées de salle de bain ; Messieurs LEBOUVIER, CHRETIENNE et SOULARD vont intervenir en même temps pour remédier à ces problèmes. Les locataires vont être prévenus.

- < Autorisation de diffuser les coordonnées (sauf téléphone) des Conseillers Municipaux au Service des Relations Publiques et du Protocole de la Région Normandie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h36.